

Lavardens : appel pour la sauvegarde du patrimoine

La commune de Lavardens, dans son effort de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine, a engagé des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Michel située au coeur du village.

Une convention de souscription permettant de recueillir des dons de particuliers et d'entreprises a été passée avec la Fondation du Patrimoine, organisation décentralisée reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997.

Les fonds recueillis, nets des frais de gestion de 3 %, sont affectés à la réalisation des travaux, diminuant d'autant la part de la commune et dans le cas où la collecte atteindrait 5 % du montant des travaux, la commune recevrait une subvention de la Fondation du Patrimoine équivalente à 10 % du montant de ces travaux.

En souscrivant, les donateurs peuvent obtenir en retour une économie d'impôts : pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le

revenu à hauteur de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Le don est déductible de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (la limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, les petits montants sont pour la commune tout aussi précieux.

Par votre souscription, devenez acteur de la sauvegarde de notre patrimoine. Merci de votre soutien et de votre contribution.

Les dons sont versés directement au compte de la Fondation du Patrimoine Délégation Régionale Midi-Pyrénées, 11 bd des Récollets, 6^{ème} étage Zone B, 31078 TOULOUSE Cedex 4 - Téléphone : 05 62 19 00 71.

Pour plus d'informations : Mairie de Lavardens : 05 62 64 52 03.